

Compte rendu du Conseil d'Établissement du 5 mars 2026

Sont présents

Pour l'équipe de direction :

M. Mouchet, Proviseur
Mme Demaret, Provisseure adjointe
Mme Lozada, Conseillère d'orientation
Mme Smirs, Directrice du primaire
Mme Baraghini, COCAC
M. Wallyn-Baron, Directeur administratif et financier (DAF)

Pour les représentants du personnel :

Mme Rodas, représentante des personnels administratifs, santé et de service
Mme Clair et M. Escudé, représentants des personnels du 1er degré
Mme Amard, M. Strzoda et M. Zandona, représentants des personnels du 2nd degré

Pour les représentants des parents d'élèves et des élèves titulaires :

Mme Coehlo, Mme Zambonino et Mme Páez pour les représentants des parents d'élèves
Mme Viteri et M. Carrion pour les représentants élus des élèves

Pour les membres de droit avec voix consultative

Mme Salvador, membre choisie par l'Ambassadeur de France
M. Paredes, représentant de l'association des anciens élèves
M. Ruales, Recteur équatorien

Le règlement intérieur du Conseil d'établissement est distribué aux personnes présentes. Il s'agit du même règlement intérieur que de l'année précédente.

M. le Proviseur lit l'ordre du jour suivant, qui est adopté par le Conseil :

1. Adoption du compte-rendu du conseil d'établissement du 11-12-2025.
2. Propositions du calendrier scolaire 2026 - 2027.
3. Préparation de la fête de la francophonie.
4. Renovation de la marque Lycée La Condamine.
5. Actualités primaire et secondaire (information renouvellement homologation, agenda, examen...).

6. Communication avec les parents et création d'une association des parents d'élèves.

7. Questions diverses.

1. Le compte-rendu du conseil d'établissement du 11-12-2025 suscite des questions de la part des représentants des personnels du 2nd degré car les documents envoyés pour préparer le conseil du 11-12-2025 mentionnaient une perte de 100 heures dans le Tableau des Besoins pour la RS 2026 (voire le document en Annexe) alors qu'en amont du conseil d'établissement du 05-03-2026 M. le Proviseur a communiqué aux représentants du personnel une baisse de seulement 30 heures. Ce manque de cohérence sera abordé par les coordinateurs des différentes disciplines concernées afin de préparer la rentrée le plus sereinement possible. Le compte-rendu du 11-12-2025 est adopté à l'unanimité.

2. M. le Proviseur présente 4 propositions de calendrier pour l'année scolaire 2026-2027 : une proposition des parents, une proposition des représentants du personnel et une proposition de l'administration. Il y a une erreur dans le document partagé (il est écrit 2026 à la place de 2027). Les 4 propositions sont discutées. Les résultats du vote :

Calendrier profs « secondaire » : 13 voix pour

Calendrier MLS : 1 voix pour

Calendrier parents : 3 voix pour

La proposition du calendrier des représentants du personnel du secondaire est adoptée. M. le Proviseur précise que la journée de pré-rentrée ne figure pas dans les heures du calendrier car elle ne compte pas comme journée de travail.

3. M. le Proviseur présente l'organisation de la fête de la francophonie.

L'établissement reçoit des sponsors (Renault, Yves Rocher, restaurants français,) 2 classes vont présenter une pièce de théâtre. Toutes les initiatives sont les bienvenues. Cet événement se conjugue avec les portes ouvertes. M. le Proviseur suggère de lancer du parrainage pour que les parents parrainent de nouvelles familles. Le conseil d'établissement discute des différentes manières d'accueillir les parents dans les classes en primaire : les parents aujourd'hui visitent l'établissement et restent 5 minutes dans la classe, les représentants du personnel du primaire suggèrent que les parents restent plus longtemps dans la classe. Les professeurs qui participent à la Fête de la francophonie sont payés en heures supplémentaires. La quinzaine de la francophonie a lieu entre le 13 et le 28 mars.

4. M. le Proviseur présente l'avancée du projet de rénovation de la marque Lycée de la Condamine. Depuis deux mois une entreprise travaille sur le rebranding de l'établissement. Le coût du projet est de \$10 000. Il y aura une mise à jour de tous les documents avec la nouvelle charte graphique. Les premières suggestions de l'entreprise seront exposées lors de la semaine de la Francophonie : logo, charte graphique, mascotte. M. le Proviseur invite les professeurs à faire participer leurs élèves à la communication et au journal du lycée.

5. M. le Proviseur dresse un bilan rapide de la visite pour le renouvellement de l'homologation. Deux remarques ressortent en particulier :

- la discontinuité entre la section internationale collège (qui n'en est pas vraiment une) et la section internationale lycée ;

- le recours trop fréquent à des fiches guidant les activités, il faudrait donc davantage faire pratiquer l'écrit aux élèves.

Les inspectrices ont également eu des remarques positives, au premier lieu le fait qu'on entende parler français dans l'établissement par les élèves et le personnel. M. le Proviseur n'a pas de crainte pour l'obtention de l'homologation. Un avis et des recommandations vont être envoyés en juin.

M. le Proviseur présente les évènements à venir : les conseils de classe, le stage de 3e.

Les épreuves nationales commencent mi-mai pour les élèves de BFI. Un document a été publié sur Pronote avec les échéances des épreuves nationales. Différents voyages pédagogiques auront lieu en mars et avril : fin mars pour les 2nde, avril pour les 1ere et terminales, en primaire voyage du cycle 2 fin mars. M. le Proviseur rappelle que l'outil calendrier est disponible en ligne sur le site internet de l'établissement, de même que les CR et instances.

M. le Proviseur aborde l'enjeu du changement de financement des contrats détachés et résidents. En effet, l'AEFE demande d'assurer aux établissements une partie de la part patronale des pensions des personnels détachés et résidents. Pour l'année 2026 cela correspondra à 35% de la part patronale des pensions civiles (calculées sur un coût moyen) et en 2027 le taux s'élèvera à 50%. Le DAF présente ses hypothèses de calcul : cela coûterait 20 000€ pour les personnels d'administration en 2026 (D1), 227 000€ pour les enseignants détachés (D3) ; en 2027, 57 000 € pour les personnels d'administration (D1) et 650 000€ pour les enseignants détachés (D3). Ces coûts représentent 6-7% du budget de fonctionnement (qui est de l'ordre de 11 millions).

Comment financer ces coûts additionnels ? M. le Proviseur évoque trois solutions possibles : baisser les coûts, baisser le nombre d'enseignants détachés, augmenter les pensions des élèves. M. le Proviseur rappelle que pour l'instant aucune décision n'a été prise, le débat reste ouvert, sachant que c'est la Fondation qui prendra la décision finale.

Le montant des pensions des élèves est encadré au niveau national, aucune hausse n'est possible en 2026. La question va se poser pour la rentrée septembre 2027.

Le proviseur soulève la question du coût moyen qui a été retenue par l'AEFE dans le calcul, et non le coût lié au montant réel des traitements des enseignants.

M. le Proviseur répond que les syndicats vont certains interpellier l'AEFE sur cette base de coût moyen. Le calcul avec les coûts réels des pensions serait plus avantageux pour l'établissement car les personnels détachés ont des pensions plutôt inférieures à la moyenne de l'AEFE. M. le Proviseur insiste pour rassurer l'ensemble des parties prenantes : il n'y aura pas de rupture de contrat pour baisser les coûts.

Le DAF souligne que l'aide nette actuelle de l'AEFE est de 1894€ par élève et par an, soit presque 3 mensualités subventionnées actuellement par l'AEFE. De plus, le DAF rappelle que le résultat net est de 235 000\$, la capacité d'autofinancement est de 725 000\$, l'établissement a des réserves. M. le Proviseur conclut en précisant qu'il faudra mentionner ce nouveau coût dans la convention de l'établissement.

6. M. le Proviseur évoque la communication avec les parents pour le jeudi 12 mars :

Il y aura une présentation de l'AEFE et la création de l'association des parents.

7. Questions diverses :

- EVARS : Les représentants de parents d'élèves demandent une présentation en amont de la mise en œuvre du programme EVARS dans l'établissement, notamment avant les séances en maternelle et primaire. Ils souhaiteraient connaître les thèmes et les supports pédagogiques dans un double objectif : garantir la transparence et aider les parents à accompagner leurs enfants.

Mme la Directrice du Primaire répond qu'il existe déjà des rencontres entre les parents et les enseignants, il y a eu un café des parents sur ce thème, le programme EVARS a été traduit en espagnol et affiché, une vidéo est en cours d'élaboration et sera être envoyée aux parents. Mme la Directrice du Primaire explique que chaque professeur choisit son calendrier et qu'il serait donc complexe de publier un calendrier des séances EVARS à l'avance. Le contenu des séances est disponible sur le site de l'éducation nationale. M. le Proviseur demande aux enseignants de prévenir les parents quand ils vont réaliser les séances EVARS.

- Assurance : Le DAF soulève la question de changer l'assurance des élèves pour ouvrir la possibilité à plusieurs menus. La fondation va faire une première proposition.

- Le projet immobilier : autour de 2 millions (Hors honoraire et hors taxes), a été voté le 4/3/2026.

19h. Le conseil est clôturé.